

**Compte-Rendu Sommaire
de la séance du Conseil Municipal
en date du 12 février 2010**



• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **2 décembre 2009** : Signature d'un marché à bons de commande pour la fourniture de carburants des véhicules municipaux pour l'année 2010, passé selon la procédure adaptée avec la SARL RECADIS - CENTRE CAP NORD de Redon aux conditions suivantes :

- Remise de 0,25 % sur le montant HT de l'ensemble des achats sur la base du prix affiché à la pompe le jour de l'enlèvement.

- **14 décembre 2009** : Signature d'un contrat de maintenance entre la Ville et la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour l'ascenseur de l'école Marie Curie, située avenue Gaston Sébilleau.

Ce contrat est conclu pour une durée de cinq ans, à compter du 9 décembre 2009, renouvelable ensuite une fois par reconduction expresse. Le coût de la redevance annuelle s'élève à 1 000,00 € HT et à partir du 1^{er} décembre 2011 à 1 554,00 € HT.

- **18 décembre 2009** : Renouvellement de la convention passée entre la Ville et l'Association "Les Amis de la Santé" du Morbihan - section Redon, fixant les conditions d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, située Chemin du Bois des Chapelets, pour y assurer des réunions.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2009. Il n'est pas prévu de tacite reconduction.

- **30 décembre 2009** : Renouvellement d'une convention passée entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes, fixant les conditions d'utilisation d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier, situé 5 rue Jacques Prado, pour y exercer l'activité de pépinière d'entreprises.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, moyennant un loyer annuel de 27 788,32 € TTC révisable chaque année.

- **6 janvier 2010** : Signature d'un marché à bons de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, passé selon la procédure adaptée avec les attributaires suivants :

- Lot 1 - Brosserie :
CHAMPENOIS Collectivité de Les Sorinières,
- Lot 2 - Sacs plastiques, gants, éponges :
Groupe Pierre LEGOFF de Rennes,
- Lot 3 - Articles en matière plastique :
CHAMPENOIS Collectivité de Les Sorinières,
- Lot 4 - Essuyage papier et tissu :
Groupe Pierre LEGOFF de Rennes,
- Lot 5 - Produits lessiviels de nettoyage des sols et des surfaces :
GAMA 29 de Vern/Seiche.

- **7 janvier 2010** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville et le Centre Social, fixant les conditions d'occupation de plusieurs salles de la Maison de l'Enfance, pour la période du 31 août au 11 décembre 2009, moyennant un loyer de 1 500 €, pour permettre à la halte garderie de continuer à fonctionner durant les travaux au Centre Social.

L'objet de l'avenant est la prolongation de la mise à disposition des locaux jusqu'à la fin du mois de février 2010, moyennant un loyer complémentaire de 750 €.

- A l'unanimité, **APPROUVE** le recours à la procédure de mise à disposition du port de plaisance à la Communauté de Communes du Pays de Redon prévu par les articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que les actes afférents à cette procédure.

- A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'un acompte de 37 100,75 euros au Centre Social Confluence, **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au budget primitif Ville 2010 et **DECIDE** que, pour tous les exercices postérieurs à 2010, la Ville versera un acompte correspondant à 25 % du montant de la subvention de l'année précédente, avant approbation de la subvention annuelle au budget primitif.

- A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'une subvention de 150 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Redon et **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2010.

- A l'unanimité, **DECIDE** de créer un Centre de Loisirs Sans Hébergement, destiné à accueillir des jeunes de 13 à moins de 18 ans pour des activités d'animation socio-culturelles, **DIT** que ce centre de loisirs fonctionne à l'Espace Jeunes, situé au Parc Anger et **DIT** que la gestion de ce centre de loisirs est assurée par le service Jeunesse de la Ville.

- Par 19 voix pour et 6 abstentions, **DECIDE** de vendre le lot n°3 du lotissement du Tertre, cadastré section I n°1521 pour une superficie de 831 m², à Madame Virginie PAGES au prix de 23 303,29 euros HT, **PREND ACTE** de l'éligibilité de Madame PAGES au dispositif PASS-FONCIER et de l'accord du Groupe CIL ATLANTIQUE à la demande présentée par Madame Virginie PAGES en vue de bénéficier d'un prêt PASS-FONCIER pour l'acquisition du lot n°3 du lotissement du Tertre, **DECIDE**, en conséquence, d'attribuer à Madame Virginie PAGES une aide à l'accession sociale à la propriété, sous la forme d'une subvention d'un montant de 3 000 euros, conformément aux dispositions de l'article R. 318-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Département d'Ille-et-Vilaine une nouvelle convention relative aux modalités d'intervention d'un architecte conseiller en Mairie de Redon, conclue pour une durée de trois ans.

- Par 20 voix pour et 7 abstentions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, ayant pour objet de fixer les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif.

Vu pour être affiché le 15 février 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 15 février 2010

Le Maire,

Vincent BOURGUET